

## COMMUNE DE VAUCIENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 03 novembre 2021</p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> Exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10</p>	<p>L'an deux mil vingt-et-un, le huit novembre, dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame FOURNY Christiane.</p> <p><b><u>Etaient présents :</u></b> (formant la majorité des membres en exercice) Mme FOURNY Christiane, Mme LOURDEZ Florence, M. BLAISE Michaël, Mme BOULONNAIS Christine, Mme JEAN Claudine, M. REMIOT Julien, M. LEBRUN Nicolas, Mme VALTON Emilie, M. ROUSSEAU Joël.</p> <p><b><u>Etaient absents excusés :</u></b> M. LEMAIRE Janick, M. CHEVRON Hervé (pouvoir donné à Mme BOULONNAIS Christine)</p> <p><b><u>Etaient absents non excusés :</u></b> /</p> <p>En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales Mme LOURDEZ Florence a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

**N°039-2021 DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET n°1**

Madame le Maire présente les crédits disponibles au chapitre 65 d'un montant de 1 120.10 euros. Ce crédit disponible est insuffisant pour mandater les indemnités et charges de novembre et décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de modifier le budget de manière suivante :

**En dépenses de fonctionnement :**

- Compte 60633 : - 5 000.00 €
- Compte 6531 : + 4000.00 €
- Compte 6574 : + 1000.00 €

**N°040-2021 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RESIDENCE LE PARC**

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de la résidence le Parc de Damery afin de faire face aux difficultés financières actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la résidence le Parc de Damery, une subvention de 1 000.0 euros.

**N°041-2021 MODIFICATION ANNULANT LA DELIBERATION n°033-2021 DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT SUR L'AVENANT n°1 DU LOT 6 CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE TRAVAUX DE LA MAIRIE**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération prise le 25 octobre 2021 concernant l'avenant n°1 du lot 6, de l'entreprise SODAMA pour la pose des cloisons, doublages et faux plafonds pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la mairie.

Cet avenant modifiait le marché du lot 6 pour un montant de 905.69 € HT. En effet ce montant, n'était pas destiné à la commune de Vauciennes, mais à l'entreprise TP Amiante pour le retrait non autorisé de matériaux lors du désamiantage et qui leur sera facturé.

## COMMUNE DE VAUCIENNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'annuler à l'unanimité, la délibération n°033-2021 du 25 octobre 2021 portant sur l'avenant n°1 du lot 6 – de l'entreprise SODAMA, pour la pose de cloisons, doublages et faux plafonds.

### **N°042-2021 DEVIS DE L'ENTREPRISE BETON RONCARI POUR L'ACHAT DE BETON**

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Béton RONCARI pour l'achat de béton nécessaire à la réfection du chemin des Morlantins, pour un montant de 5 583.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le devis de l'entreprise Béton RONCARI pour l'achat de béton nécessaire à la réfection du chemin des Morlantins, pour un montant de 5 583.60 € TTC.